

RUBIS

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115.5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

SCP MONNOT & ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : 2 BIS A, AVENUE LE CORBEILLER - 92190 MEUDON
TEL : +33 (0) 1 46 26 14 54

SOCIETE CIVILE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 20 020 EUROS - RCS Nanterre 384 886 156

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

RUBIS

Société en commandite par actions au capital de 121 017 180 €

Siège social : 46 rue Boissière, 75 116 Paris

RCS PARIS 784 393 530

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

RUBIS

*Assemblée Générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2018*

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Collège de la Gérance. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

RUBIS

*Assemblée Générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2018*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 022 475 euros, avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

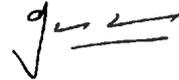
La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 24 avril 2019,

Les commissaires aux comptes

SCP MONNOT &
ASSOCIES



Laurent GUIBOURT

MAZARS



Ariane MIGNON



Nous soussignés, Messieurs Gilles GOBIN et Jacques RIOU, Associés Gérants de la société RUBIS – 46, rue Boissière – 75116 PARIS, certifions que le montant des dépenses prises en charge au titre du mécénat et dons, ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis 1° et 4° du Code Général des Impôts, s'est élevé à 1 022 475€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Fait à Paris, le 23 avril 2019

Monsieur Jacques RIOU
Président d'Agena, société cogérante de Rubis

Monsieur Gilles GOBIN
Associé Gérant

LISTE DES ACTIONS NOMINATIVES DE PARRAINAGE ET DE MÉCÉNAT

Fondation des Bernardins don 2018
Rubis Mécénat don 2018
Association Lyne Gueroult don 2018
Cavex don 2018
Graines de Bitume don 2018
Surf Insertion don 2018
Vaincre la mucoviscidose don 2018
L'école à l'hôpital don 2018
Musée du Louvre don 2018
Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) don 2018
Fundacion Aladina don 2018
Association Coopération Humanitaire (ACH) don 2018
Comité Français pour YV don 2018
Association des Science-Po don 2018
FJF don 2018
ENAG don 2018
Associao de Paralisia Cerebral de Sao Miguel don 2018
Santa Casa da Misericordia de Cascais don 2018
Association GasTagus Don 2018
Fondation Nationale des Sciences Politiques don 2018
Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de
Guyane (APAJH Guyane) don 2018

Montant total versé au 31/12/2018 : 1 022 475 euros